

Projet de logements semi-autonomes

« Appart en ville »



PROJET DE 500 000 \$

Table des matières

Objectif de la campagne.....	Page 3
À qui ça s'adresse?	Page 4
Caractéristiques des jeunes	Page 5
À la vie adulte	Page 6
Ce que nous souhaitons	Page 7
Ce que l'on propose	Page 8
Objectifs visés	Page 9
Durée du séjour	Page 10
Conditions de réussite	Pages 11-12
Coûts pour le jeune	Page 13

Projet de logements semi-autonomes
« Appart en ville »

Campagne de financement
Mars 2011- février 2012

Objectif :
500 000 \$



Projet de logements semi-autonomes « Appart en ville »

À qui ça s'adresse?



Aux jeunes âgés de 17 ans et plus placés dans un milieu d'hébergement (famille d'accueil, ressource intermédiaire ou centre de réadaptation qui n'ont pas de milieu familial à intégrer ou à réintégrer à la fin des services, ou pour qui une telle orientation ne sera pas favorisée.

Projet de logements semi-autonomes « Appart en ville »

Caractéristiques des jeunes

Ces jeunes ont généralement peu ou pas de lien d'appartenance et ne disposent pas de personne-ressource significative hors du milieu d'hébergement. Plusieurs ont un lourd passé de suivi par le Centre jeunesse et, à l'aube de leur majorité, se retrouvent sans projet de vie structuré et réaliste. Ces adolescents peuvent présenter une combinaison de différents troubles extériorisés ou intériorisés.



Projet de logements semi-autonomes « Appart en ville »

À la vie adulte

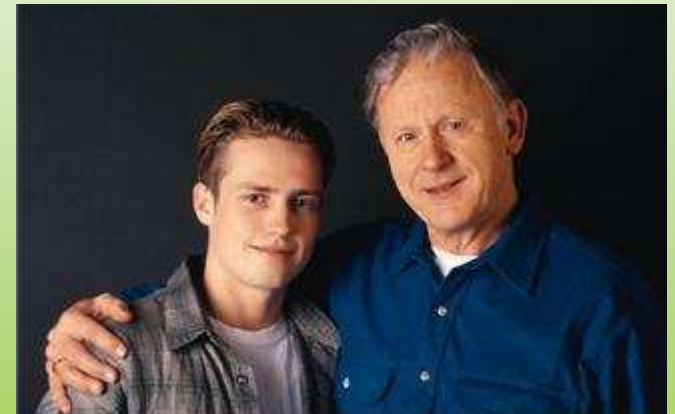


En quittant des milieux protégés, sans transition les ayant préparés à assumer toutes les tâches et responsabilités inhérentes à la vie adulte, plusieurs d'entre eux vivent des difficultés persistantes qui pourraient s'aggraver avec le temps. Ils sollicitent des services adultes non spécifiques à leurs besoins et, devant l'absence de réponses adéquates, certains iront jusqu'au suicide, d'autres vivront l'itinérance.

Projet de logements semi-autonomes « Appart en ville »

Ce que nous souhaitons

Pour les jeunes de notre Centre jeunesse, nous souhaitons offrir le type d'appartement s'apparentant au logement semi-autonome, c'est-à-dire un appartement dans la communauté avec assistance financière fournie par le CJ, ainsi qu'un suivi hebdomadaire avec un éducateur et l'intervenant responsable du dossier.



Projet de logements semi-autonomes

« Appart en ville »

Ce que l'on propose



Nous proposons une démarche de « transformation-recyclage », qui vise à transformer un espace non résidentiel en unités résidentielles dans un bâtiment existant. Nous souhaitons développer 6 places, donc réaliser trois appartements 4½ pièces, dans la bâtisse occupée par le centre de jour de Chicoutimi et qui est située au 507 rue Jacques-Cartier.

Projet de logements semi-autonomes « Appart en ville »

Objectifs visés durant le suivi

- Passer d'une situation de dépendance à l'endroit de son milieu à une situation d'autonomie;
 - Développer et maintenir la capacité du jeune à répondre par lui-même à ses besoins;
 - Apprendre à vivre en appartement (bail, budget, épicerie, entretien, etc.) et en colocation;
 - Apprendre à gérer sa vie professionnelle et/ou scolaire;
 - Développer son réseau social;
 - Prendre soin de sa santé physique et mentale;
 - Gérer un horaire;
 - Transférer les apprentissages par la recherche d'un appartement autonome à la fin du séjour.
-

Projet de logements semi-autonomes

« Appart en ville »

Durée du séjour

Le passage en appartement semi-autonome a généralement une durée de 6 mois. Il s'agit d'une ressource transitoire et non prévue pour de l'hébergement à long terme. Un contrat d'entente est élaboré entre le jeune et le Centre jeunesse, dans lequel nous retrouvons les règles que l'utilisateur doit respecter.



Projet de logements semi-autonomes

« Appart en ville »

Conditions de réussite

- Dépistage le plus tôt possible (16 ans et demi) des jeunes pour qui un projet de vie autonome est envisagé;
 - Sélection adéquate de la clientèle visée à partir d'une grille d'évaluation de l'autonomie;
 - Développement de l'autonomie du jeune avant son entrée en appartement;
 - Engagement de l'adolescent à intégrer le marché du travail et/ou le milieu scolaire;
 - Le jeune démontre une stabilisation significative de ses comportements;
-

Projet de logements semi-autonomes « Appart en ville »

Conditions de réussite (suite)

- La qualité du réseau social et communautaire autour du jeune est un gage de réussite vers l'autonomie (s'allier au milieu);
 - Développement des habiletés sociales nécessaires à la vie semi-autonome;
 - Participation monétaire du jeune pour les frais reliés à sa situation;
 - Seuil minimal d'accord de la famille au projet et support de celle-ci lorsque possible.
-

Projet de logements semi-autonomes

« Appart en ville »

Coûts pour le jeune

Jeunes avec sécurité du revenu (18 ans et +) ou au travail à temps complet	Jeunes sans sécurité du revenu avec un revenu minimum d'emploi
<ul style="list-style-type: none">• 137,75\$/mois (25% de ses revenus minimum)• 17\$/mois pour l'électricité• 40\$/mois pour téléphone, câble	<ul style="list-style-type: none">• 60\$/mois pour le loyer• 17\$/mois pour l'électricité• 20\$/mois pour téléphone, câble
